

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-079

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Nettoyage des locaux municipaux - Années 2023-2027.

Le nettoyage des locaux de la Ville de Bayonne est confié à des entreprises extérieures. Les prestations assurées par ces entreprises comprennent le nettoyage régulier des locaux désignés ci-dessous et pour partie complémentaire, de prestations de nettoyage

ponctuel (par exemple, remise en état des vitres et des sols à la suite de travaux, remplacement de courte durée du personnel de la Ville ou encore, nettoyage temporaire de sites qui n'ont pas été prévus au contrat). Les marchés conclus en 2019 pour une durée de 12 mois, reconductibles 3 fois, arriveront à échéance au mois de juin 2023. Il convient dès lors de relancer une consultation conformément à la procédure d'appel d'offres lancée en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2162-2 à R.2162-5 du code de la commande publique.

Comme précédemment, le marché à conclure est un marché composite. Il correspond en ce sens, pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande affecté d'un montant maximum, tel que réglementé par les articles R.2162-1 à 6, R.2162-13 et 14 du code de la commande publique.

Les prestations seront réparties en 5 lots séparés. Les marchés seront conclus pour une durée maximum de 12 mois, reconductibles 3 fois, pour trois périodes de 12 mois.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article L.2113-12 du code de la commande publique, un lot est réservé aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements ou service d'aide par le travail (ESAT) afin de favoriser l'emploi de travailleurs handicapés et/ou des personnes privées d'emploi.

La fin de la première période s'achèvera le 31/12/2023 de manière à ce que les périodes suivantes s'exécutent sur des années civiles complètes. La décomposition en lots et les estimations annuelles se présentent ainsi :

Lot n°	Désignation	Nettoyage régulier / 6 mois			Nettoyage ponctuel (part à bons de commande)/an		
		Estimation / 6mois € HT	Estimation / 6 mois € HT	Montant maximum /6mois € HT	Estimation annuelle € HT	Estimation annuelle € HT	Montant maximum annuel € HT
1	Bâtiments administratifs : nettoyage régulier des locaux et des vitres de l'hôtel de ville et de ses annexes.	42 000	12 750	15 000	84 000	25 500	30 000
2	Autres bâtiments : nettoyage des locaux et des vitres : Boutique du Patrimoine, Locaux associatifs du Château Neuf (aile ouest), Maison des Barthes et Muséum, Espace socio culturel Sainte Croix, Local syndical	11 550	9 125	10 000	23 100	18 250	20 000

Lot n°	Désignation	Nettoyage régulier / 6 mois	Nettoyage ponctuel (part à bon de commandes/ 6 mois)	Montant maximum € HT	Nettoyage régulier/an	Nettoyage ponctuel (part à bons de commande)/an	Montant maximum € HT
		Estimation annuelle € HT	Estimation annuelle € HT	Montant maximum € HT	Estimation annuelle € HT	Estimation annuelle € HT	Montant maximum € HT
3	Plantoun, Locaux gérés par la direction de l'évènementiel et de l'animation et de la direction de la culture et du patrimoine : nettoyage des locaux et des vitres de la : Maison des Associations, Médiathèque centre-ville, l'annexe St Croix, locaux provisoires Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Bureaux Allées Boufflers	37 800	13 675	20 000	75 600	27 350	40 000
4	Tous les sites non concernés par les autres lots – nettoyage des vitres : Halles, Ecoles, crèches, salles de sport Billeterie des Arènes, CTM, Centre de réunion Saint-Ursule Parkings, Musée Bonnat-Helleu (à la demande)	15 750	2 875	3 000	31 500	5 750	6 000
Lot n°	Désignation	Nettoyage régulier / 6 mois	Nettoyage ponctuel (part à bon de commandes/ 6 mois)	Montant	Nettoyage régulier/an	Nettoyage ponctuel (part à bons de commande)/an	Montant
		Estimation	Estimation	Montant	Estimation	Estimation	Montant

		/6 mois € HT	/6 mois € HT	maximum € HT	annuelle € HT	annuelle € HT	maximum € HT
5	Réservé aux entreprises adaptées (EA) et aux ESAT : nettoyage des locaux et des vitres des bureaux : L'avenue de la Légion Tchèque, La maison Bellecave Maison des Habitants des Hauts de Bayonne Poste communale Polo Beyris	8 400	1 550	2 000	16 800	3 100	4 000
	Total	115 500	42 400	50 000	231 000	79 950	100 000

Première période sur 6 mois : 165 500

Total sur 12 mois : 331 000

Le montant estimatif total des besoins de la Ville sur la durée totale du marché s'élève à 1 324 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, sur la base du dossier de consultation, à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés pour une durée de un an maximum, reconductible trois fois et à signer les marchés à intervenir,
- dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens de l'article L.2152-2 et L.2152-3 du code de la commande publique, seraient présentées, d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir à la suite d'une procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 alinéa 6 dudit code pour autant que les conditions initiales des accords-cadres ne soient pas substantiellement modifiées ;
- dans le cas où aucune candidature ou aucune offre n'aurait été déposée dans les délais prescrits, ou bien dans le cas où seules des candidatures irrecevables au sens R.2144-7 du code de la commande publique ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 auraient été présentées, d'autoriser M. le Maire à signer les accords-cadres à intervenir à la suite d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 dudit code pour autant que les conditions initiales des accords-cadres ne soient pas substantiellement modifiées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne